



POLITIQUE DE DEPLACEMENTS ET DE SELECTIONS 2016

Ce document décrit l'ensemble des déplacements auxquels la section Alizés participera financièrement lors de l'année 2016, ainsi que les règles de sélection liées.

Cette année, le bureau de la section propose :

- de participer à l'amélioration des performances des équipages en MR, et notamment des jeunes.
- de proposer un cadre clair de financement pour les équipages de croiseurs qui auraient des projets, des rêves, des défis...

I. Déplacements en Elliott 6

a. MR Jeunes : Nespresso International Youth Match Racing Championship

Date : du 22 au 28 février 2016

Lieu : Auckland

Nombre de places : 1 équipage de 4 ou 5 personnes, en complément des deux équipages sélectionnés par la ligue.

Les candidats seront sélectionnés parmi les licenciés FFV du CNC, qui auront rempli et déposé un acte de candidature (en annexe) à la section Alizés au plus tard le 31/12/15. Ce dépôt peut être effectué soit (1) en main propre à l'accueil du CNC, soit (2) par email à l'adresse du bureau de la section Alizés : bureau.alizes@gmail.com.

La sélection sera faite par un comité sportif composé des membres du bureau de la section et de l'entraîneur Jean Marie Dauris, sur la base de l'ensemble des éléments suivants : (1) l'assiduité et les performances de l'équipage aux entraînements MR, (2) les performances de l'équipage aux MR 2015, (3) tout autre élément qui pourrait témoigner des performances ou des motivations du coureur.

La décision du comité sportif sera rendue le 10/01/16.

Le montant de l'aide financière apportée par la section Alizés sera de 70.000 francs par naviguant membre de la section Alizés et 140.000 francs pour le déplacement de l'entraîneur sportif.

b. MR Jeunes : Musto International Youth Match Racing Championship

Date : novembre 2016 (à préciser ultérieurement)

Lieu : Sydney

Nombre de places : 1 équipage de 4 ou 5 personnes.

Les candidats seront sélectionnés parmi les licenciés FFV du CNC, qui auront rempli et déposé un acte de candidature (en annexe) à la section Alizés au plus tard le 31/08/16. Ce dépôt peut être effectué soit (1) en main propre à l'accueil du CNC, soit (2) par email à l'adresse du bureau de la section Alizés : bureau.alizes@gmail.com.

La sélection sera faite par un comité sportif composé des membres du bureau de la section et de l'entraîneur Jean Marie Dauris, sur la base de l'ensemble des éléments suivants : (1) l'assiduité et les performances de l'équipage aux entraînements MR, (2) les performances de l'équipage aux MR 2015, (3) tout autre élément qui pourrait témoigner des performances ou des motivations du coureur.

La décision du comité sportif sera rendue le 10/09/16.

Le montant de l'aide financière apportée par la section Alizés sera de 70.000 francs par naviguant membre de la section Alizés et 140.000 francs pour le déplacement de l'entraîneur sportif.

c. MR Féminin : National NZ Match Race féminin

Date : du 14 au 17 avril 2016

Lieu : Auckland

Nombre de places : 1 équipage de 4 ou 5 personnes

Les candidats seront sélectionnés parmi les licenciés FFV du CNC, qui auront rempli et déposé un acte de candidature (en annexe) à la section Alizés au plus tard le 31/01/16. Ce dépôt peut être effectué soit (1) en main propre à l'accueil du CNC, soit (2) par email à l'adresse du bureau de la section Alizés : bureau.alizes@gmail.com.

La sélection sera faite par un comité sportif composé des membres du bureau de la section et de l'entraîneur Jean Marie Dauris, sur la base de l'ensemble des éléments suivants : (1) l'assiduité et les performances de l'équipage aux entraînements MR, (2) les performances de l'équipage aux MR 2015, (3) tout autre élément qui pourrait témoigner des performances ou des motivations du coureur.

La décision du comité sportif sera rendue le 10/02/16.

Le montant de l'aide financière apportée par la section Alizés sera équivalent au montant des inscriptions pour l'équipage, additionné de 140.000 francs pour le déplacement de l'entraîneur sportif.

d. MR Open : NZ championship

Date : novembre 2016 (à préciser ultérieurement)

Lieu : Auckland

Nombre de places : 1 équipage de 4 ou 5 personnes

Les candidats seront sélectionnés parmi les licenciés FFV du CNC, qui auront rempli et déposé un acte de candidature (en annexe) à la section Alizés au plus tard le 31/08/16. Ce dépôt peut être effectué soit (1) en main propre à l'accueil du CNC, soit (2) par email à l'adresse du bureau de la section Alizés : bureau.alizes@gmail.com.

La sélection sera faite par un comité sportif composé des membres du bureau de la section et de l'entraîneur Jean Marie Dauris, sur la base de l'ensemble des éléments suivants : (1) l'assiduité et les performances de l'équipage aux entraînements MR, (2) les performances de l'équipage aux MR 2015, (3) tout autre élément qui pourrait témoigner des performances ou des motivations du coureur.

La décision du comité sportif sera rendue le 10/09/16.

Le montant de l'aide financière apportée par la section Alizés sera équivalent au montant de l'inscription de l'équipage additionné de 140.000 francs pour le déplacement de l'entraîneur sportif.

II. Déplacements en croiseurs

La section Alizés accordera sur l'année 2016 un budget total d'aide au déplacement croiseurs de 1.000.000 francs, avec un maximum de 300.000 francs par projet. Les montants attribués non dépensés, ou non attribués seront reportés à l'année suivante.

Ce budget représente également le soutien du CNC au projet, ainsi les demandes adressées au comité directeur du CNC seront de fait redirigées vers cette procédure.

Les projets de déplacement doivent être proposés par le skipper ou un membre de l'équipage.

Les projets devront faire l'objet d'un dossier écrit détaillant autant que possible les axes suivants du déplacement envisagé :

- 1) La valeur sportive du projet : quel est le niveau de difficulté de la régata envisagée ? Quel entraînement avez vous mis en place ? Quels sont vos objectifs ? etc.
- 2) La démarche de communication : comment envisagez vous de communiquer avant votre départ ? Pendant l'évènement ? Après l'évènement ? etc.
- 3) Le partage de votre expérience : comment imaginez vous pouvoir partager votre retour d'expérience aux autres membres du club (ex. fiche technique de réglage du support) ? etc.
- 4) Le nombre de membres de la section Alizés parmi les participants au projet.

En plus du dossier écrit déposé, le skipper ou un membre de l'équipage peut venir présenter son projet oralement au comité sportif.

Les dossiers doivent être déposés soit (1) en main propre à l'accueil du CNC, soit (2) par email à l'adresse du bureau de la section : bureau.alizes@gmail.com.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31/01/2015.

La sélection sera faite par un comité sportif composé des membres du bureau de la section et l'entraîneur Jean Marie Dauris, sur la base des éléments du dossier fourni, et des éventuelles explications orales.

Le comité sportif rendra ses décisions au plus tard le 15/02/15.

III. Modalités de réception des aides financières

Dans le cas des déplacements Elliott jeunes : un chèque du montant de l'aide sera remis à chaque participant (selon les conditions d'éligibilité).

Dans le cas des déplacements Elliott adultes : le paiement des inscriptions sera réalisé par le CNC, sur remise de la facture par l'équipage.

Dans le cas des déplacements croiseurs : un chèque du montant de l'aide sera remis au skipper ou à l'équipier dépositaire du dossier.

Dans tous les cas, il n'est pas prévu que la section Alizés intervienne dans l'organisation logistique du déplacement. Le choix et la réservation des billets d'avion, hébergements, etc. sont de la responsabilité du coureur.